

Montréal, le 13 décembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joëlle Cardinal
Hydro-Québec, Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Éric Dunberry
Norton Rose Fulbright Canada
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville-Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1

**Objet : Demandes de révision de la décision D-2018-149 rendue dans
le dossier R- 3952-2015
Dossiers de la Régie : R-4073-2018 et R-4074-2018**

Chère consœur,
Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous informe qu'elle entend traiter simultanément dans le cadre d'une même audience les deux demandes de révision mentionnées en titre.

La Régie demande à Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau, dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) de déposer une comparution, s'il compte intervenir dans le dossier R-4074-2018. Elle demande également à Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C., agissant par son commandité Énergie Éolienne Le Plateau Commandité Inc., Énergie Éolienne Communautaire Le Plateau S.E.C., agissant par son commandité Le Plateau 2 Limitée, Énergie Éolienne Des Moulins S.E.C., agissant par son commandité Énergie Éolienne Des Moulins Commandité Inc. et à Énergie Éolienne Roncevaux S.E.C., agissant par son commandité Roncevaux Commandité Limité, (les demanderesses) de faire de même, si elles comptent intervenir dans le dossier R-4073-2018.

Ces comparutions devront être déposées **au plus tard à 12 h, le 20 décembre 2018.**

La Régie fixera ultérieurement un échéancier pour le traitement des demandes de révision.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml